

## Communiqué de presse

Mercredi 2 juillet 2008

# Caisse de pension des CFF: le contribuable a assez payé

## Le Conseil fédéral soumet une profusion insatisfaisante de variantes à consultation

La situation est claire : la caisse de pension des CFF a reçu plus de 12 milliards de francs à titre de refinancement complet en 1999. Son taux de couverture s'établissait ainsi à 100 % au moment où elle devenue autonome. Les contribuables ont donc rempli leur devoir. A présent, le Conseil fédéral propose un nouveau projet d'assainissement avec quatre variantes à choix. Il pourrait en coûter jusqu'à 3,2 milliards de francs. economiesuisse refuse d'entrer en matière sur de nouveaux versements.

La caisse de pension des CFF est devenue autonome en 1999. À cette occasion, la Confédération lui a versé plus de 12 milliards de francs. Cet appui financier lui a permis de disposer d'un capital correct et d'un taux de couverture de 100 %. Mais la caisse a pris un mauvais départ. Elle a rapidement été confrontée aux mêmes difficultés que les autres établissements : sa santé financière s'est détériorée avec la chute des cours boursiers au début des années 2000 et son taux de couverture a chuté en deçà de 100%. A l'instar d'un grand nombre de caisses, l'institution des CFF s'est trouvée confrontée à une obligation d'assainissement.

Au lieu de s'atteler à la tâche et de prendre les mesures d'assainissement qui s'imposent au sein de la caisse, les dirigeants des CFF se tournent vers l'Etat et réclament des aides supplémentaires. Ils demandent 3,2 milliards de francs. Pendant ce temps, dans d'autres caisses, bon nombre de contribuables versent depuis plusieurs années des cotisations plus élevées en vue d'assainir leur propre institution, ou doivent se contenter de prestations réduites. C'est le cas des employés des entreprises ferroviaires privées affiliés à la caisse de pension Ascoop : ils paient depuis 2006, et pour des années sans doute, un supplément de 1,5 % sur le revenu assuré.

Les dirigeants des CFF et de la caisse de pension sont invités à assumer leurs responsabilités. Leur institution a été refinancée et déclarée autonome. La contrepartie de l'indépendance et de l'autonomie est la perte de l'assurance « tous risques » étatique. Du point de vue de l'économie, il n'est pas acceptable de réclamer l'injection de plusieurs milliards de francs supplémentaires.

Pour toutes questions :

Martin Kaiser

Tél : 044 421 35 07

[martin.kaiser@economiesuisse.ch](mailto:martin.kaiser@economiesuisse.ch)